

**CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2024-2026**  
**ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION POUR 2024**  
**AGENCE D'URBANISME ET DE DEVELOPPEMENT**  
**DE LA REGION FLANDRE-DUNKERQUE**

Monsieur Laurent NOTEBAERT, rappelle l'obligation résultant des dispositions de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et de son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001, de conclure une convention avec les associations recevant une subvention supérieure à 23 000 euros à l'effet d'en définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation.

Il est également rappelé au Conseil les dispositions de l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lesquelles l'attribution de subventions assorties de conditions d'octroi donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

La Communauté Urbaine de Dunkerque et l'Etat ont initié en 1972 la création de l'Agence d'Urbanisme et de développement de la région Flandre Dunkerque (AGUR) sous forme d'une association loi 1901, afin de permettre que soient menées observations, analyses, recherches et réflexions dans l'intérêt commun de chacun des membres de l'association.

Par ailleurs, la loi « ALUR » a conforté le rôle des agences comme outils d'ingénierie partenariaux et pluridisciplinaires et élargi de manière significative leurs missions, notamment pour les actions suivantes :

- Suivre les évolutions urbaines et développer l'observation territoriale,
- Participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, notamment les SCoT et les PLUI,
- Préparer les projets d'agglomération métropolitains et territoriaux, dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques,
- Contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils du développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaine,
- Accompagner les coopérations transfrontalières et les coopérations décentralisées liées aux stratégies urbaines.

La Commune de Gravelines a identifié au sein du programme de travail partenarial des thématiques présentant un intérêt communautaire et justifiant sa participation financière au programme pour la période 2024-2026. En effet, dans un contexte de forte mutation du territoire liée au développement industriel à venir, la Ville souhaite engager différentes réflexions notamment sur des projets d'aménagement urbain et sur leur impact sur les sujets de l'enfance et de la petite enfance.

Ainsi l'Agence va procéder notamment aux projections d'effectifs dans les écoles au regard des projets d'aménagement urbain en cours, accompagner la Commune sur différents projets urbains dont celui du Pont de Pierre et procéder à la concertation sur les projets de végétalisation des écoles.

Conseil Municipal convoqué le : 20 Juin 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

**SEANCE DU 26 JUIN 2024 - 18h00**

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire  
Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

**Etaient présents :**

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC à partir de 18h30,  
Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS,  
Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Madame Laurie VERSTRAET, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame  
Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Valérie GENEVET, Madame Christelle  
DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Karine  
VANDERSTRAETEN, Madame Annabelle SALA, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Cédric  
LIAGRE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Modou FALL, Conseillers Municipaux.

**Absents Excusés :**

Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Adjointe au Maire, donne pouvoir à Madame SALA  
jusqu'à 18h30,

Monsieur Alain BOONEFAES, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Monsieur WILMOT,  
Monsieur Raoul DEFRUIT, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Monsieur MERLEN,  
Monsieur Claude WADOUX, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur CANOEN,  
Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur DEVOS,  
Madame Emmanuelle PERY, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame BLEUEZ,  
Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame RIOT,  
Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur VEYER,  
Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale,  
Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale,  
Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

**Démissionnaires :**

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal.  
Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'AGUR pour un montant de 22 500 € au titre de l'année 2024.

La Commission Extra-Municipale « Travaux, Aménagement et Accessibilité » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

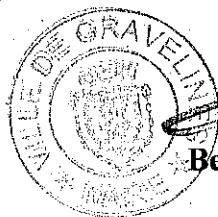
- Ouf l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve cette proposition ;
- Autorise le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la région Dunkerquoise, à intervenir ;
- La dépense sera imputée à l'article **65748** – Fonction **5** – Sous-Fonction **518** du Budget ;
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 26 JUIN 2024  
POUR EXTRAIT CONFORME,**

**La Secrétaire de Séance,**

  
**Christelle DENEUVILLE**

**Le MAIRE,**



  
**Bertrand RINGOT**

Reçu en Sous-Préfecture le **29 JUIN 2024**

Mis en ligne sur le site de la Ville le **29 JUIN 2024**